



CYCLE DE FORMATIONS AAMTI

REUSSIR L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES - SAVOIR METTRE EN AVANT LA PLUS-VALUE DE L'AVOCAT DANS LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE DE SA PROFESSION.

SE FORMER À LA RÉGLEMENTATION ET AUX PRATIQUES DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES.



AAMTI
ASSOCIATION DES AVOCATS
MANDATAIRES EN TRANSACTIONS
IMMOBILIÈRES

Avocat **IMMO**
LE 1^{ER} RÉSEAU FRANÇAIS DES
AVOCATS MANDATAIRES EN
TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
www.avocat-immo.fr

L'AAMTI

ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET ORGANISME DE FORMATION.

LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIERES PAR L'AAMTI

La formation est au coeur de l'action de l'AAMTI qui a conçu en 2014 un cycle de six journées de formation.

Ce cycle est dédié à professionnaliser les pratiques des avocats dans le cadre spécifique de cette activité. Pour permettre aux avocats d'intervenir dans l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières dans le respect de leur déontologie et d'acquérir les connaissances indispensables à son exercice, l'AAMTI n'a cessé de promouvoir et d'élaborer des cycles de formation de plus en plus complets.

La formation est en effet un passeport incontournable pour notre réussite dans cette activité.

Les formations du Cycle AAMTI ont pour objectif de répondre aux questions liées à l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières, tant sur les aspects déontologiques, légaux et réglementaires, que pratiques.

Pour les Confrères qui le souhaitent, à l'issue de ce cycle a lieu un examen de fin de formation, permettant l'obtention du Diplôme de formation AAMTI.

LE CYCLE DE FORMATION AAMTI

La formation est organisée selon deux formats : le premier s'organise sur l'année scolaire, généralement entre octobre et avril ; le second, depuis le troisième trimestre 2016, en format séminaire intensif, à savoir cinq jours consécutifs.

Ce format séminaire a pour particularité d'être dispensé chaque fois dans un lieu différent, en France ou à l'étranger. Il est en outre l'occasion de développer un réseau professionnel auprès de confrères issus de différentes régions de France, parfois aux multiples barreaux, mais également auprès de partenaires locaux, grâce aux rencontres locales organisées avec des professionnels de l'immobilier.

L'AAMTI a mis en place ce nouveau format de formation dans le but de s'adapter à tous les profils d'avocats souhaitant développer cette activité.

L'AAMTI a dès ses débuts entrepris de devenir organisme de formation agréé afin d'accompagner au mieux les avocats dans l'exercice de leur activité.

C'est ainsi que depuis 2011 l'association dispense les enseignements théoriques et pratiques répondant aux spécificités de l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières.

Ces formations sont agréées au titre de la formation continue des avocats et à ce titre peuvent faire l'objet d'un remboursement FIF-PL.

L'acquisition de ces savoirs est primordiale et constitue un véritable passeport vers une pratique respectueuse des principes déontologiques de la profession.

L'AAMTI a fait de ses priorités le développement de formations adaptées à l'activité d'avocat mandataire en transactions immobilières.

LE DIPLÔME AAMTI, RECONNAISSANCE D'UNE EXPERTISE

Dans le but d'informer et de rassurer la clientèle des avocats pratiquant cette activité et afin de valoriser leur compétence auprès d'elle, l'examen final du Cycle de formation AAMTI permet désormais d'obtenir un Diplôme validant ces acquis.

Les formations peuvent être suivies individuellement, ainsi que de manière discontinue, c'est pourquoi l'examen final est optionnel. L'engagement des avocats pour obtenir ce diplôme atteste du sérieux avec lequel ils souhaitent exercer leur activité.



FORMATIONS AAMTI

FORMATION AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

DEONTOLOGIE ET REGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ D'AVOCAT MANDATAIRE EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Histoire de la création de ce nouveau champ d'activité de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- La déontologie
- Le champ d'activité
- Les conditions d'exercice de l'activité
- Les règles de lutte contre le blanchiment
- Les contraintes légales et matérielles
- Le positionnement et l'image de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- Le réseau de la transaction immobilière : forces et faiblesses de l'avocat mandataire en transactions au regard des autres acteurs du marché
- Les conditions du développement de l'activité de l'avocat mandataire en transactions immobilières
- Le dossier de mandat en transaction immobilière
- Réussir les premières étapes
- Le mandat de l'avocat mandataire en transaction
- Conseils théoriques et pratiques de développement de l'activité

L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE : LA JUSTE VALEUR DU BIEN

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Introduction : intérêt pour l'avocat de donner une valeur aux biens dont il a le mandat
- Législation et normes nationales utiles
- Méthodologie et pratiques de mesurage
- Principaux motifs d'évaluation
- Les différents types d'expertise et missions
- Les aspects techniques de l'expertise immobilière :
 - Les valeurs
 - Les surfaces
 - La pondération des surfaces
 - La typologie de revenus ou foyers
 - Les taux de rendement et taux d'actualisation
- Les méthodes d'évaluation :
 - Par comparaison
 - Par surface pondérée
 - Par sol et construction
 - Par le revenu
 - Bilan promoteur
 - Professionnelles
- Bonnes pratiques immobilières et de commercialisation des biens
- Conclusion

FORMATIONS AAMTI

FORMATION AAMTI DÉDIÉE À LA FORMATION DES AVOCATS MANDATAIRES EN TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

LES BASES DE LA RÉDACTION D'UN AVANT-CONTRAT

THÉMATIQUES ABORDÉES

- Note de présentation
- Articles spécifiques du code général des Impôts
- Diagnostiques techniques
- Certificats d'Urbanisme
- Promesses de vente sous seing privé
- Déclarations de plus-Value
- Le Cadastre
- Documents nécessaires à la rédaction d'un avant-contrat et de la vente
- Compromis de vente
- L'acte d'avocat
- Aspects fiscaux

MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS DES FORMATIONS

Publics

- Avocats
- Collaborateurs
- Juristes

Tarifs

Prix adhérents AAMTI : 1044,00 € TTC

(870,00 € HT - dont 20% TVA)

Prix non-adhérents : 1152,00 € TTC

(960,00 € HT - dont 20% TVA)

Inscriptions

En ligne sur www.avocat-immo.fr

Rubrique *Formations*

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Lieu

DOMAINE DES LYS

37 Avenue des Artisans

97436 Saint Leu, Ile de La Réunion

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

La formation entre dans le cadre de la formation continue des avocats et à ce titre peut faire l'objet d'une prise en charge par le FIF-PL.

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 47866 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France

AAMTI



Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

**Association des Avocats Mandataires
en Transactions Immobilière - AAMTI**

84, Avenue de Villiers | Paris, France, 75017

Tel : (00) 33 146 225 220

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

09h00 - 18h00

aamti@aamti.fr | www.avocat-immo.fr

Vous souhaitez rejoindre le Réseau Avocat-immo :

Vous êtes :

- **Un avocat d'un barreau français :**
connectez-vous sur www.avocat-immo.fr et effectuez votre demande en ligne (espace avocat en haut à droite)
- **Un avocat de barreau étranger (hors France et collectivités territoriales) :**
demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS
- **Un professionnel non-avocat**
demandez votre bulletin d'adhésion par mail à aamti@aamti.fr - référence mail : MEMBREOBS